



la vie communale

d'ICHTRATZHEIM



SEPTEMBRE 2008

N° 13

SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| Le mot du maire | P. 2 |
| Renseignements utiles | P. 3 |
| Réforme du code de l'urbanisme | P. 7 |
| Nouvelles du conseil municipal | P. 10 |
| L'aménageur retenu pour la Z.A.C | P. 12 |
| Nouvelles intercommunales | P. 13 |
| 1000 arbres pour le Pays d'Erstein | P. 16 |
| Ecole | P. 17 |
| Clin d'œil à nos Associations | P. 20 |
| Section des sapeurs-pompiers d'Ichtratzheim | P. 23 |
| Etat Civil 2007-2008. | P. 24 |



LE MOT DU MAIRE

Chers habitants d'Ichtratzheim,

Le 9 mars vous avez été nombreux à accorder votre confiance à une équipe municipale renouvelée. Nous vous en remercions très chaleureusement.

Nous honorerons cette confiance avec détermination et écoute. C'est une responsabilité et une charge que de poursuivre le mouvement dynamique engagé depuis 13 ans.

Aujourd'hui nous sommes déjà dans l'action. Nous voulons préserver la qualité de vie et l'environnement quitte à innover avec originalité. Au village, toutes les générations devront trouver leur place pour s'y épanouir.

L'un des projets du mandat est en voie d'ébauche : l'extension du cimetière communal. Elle est nécessaire même indispensable. Nous venons de retenir l'hydrogéologue agréé qui nous donnera son avis. La police de l'eau sera également consultée. Les autres contraintes, non négligeables, sont sur le point d'être réglées. Nous y reviendrons dans nos prochaines éditions.

Seul l'intérêt général guidera nos actions, mais ce n'est qu'ENSEMBLE que nous les concrétiserons.

**Fidèlement,
Votre maire,
Albertine NUSS.**

RENSEIGNEMENTS UTILES

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 1^{er} septembre 2008

| | LUNDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------------------------------|-------------------------|------------|-------------|
| SECRETARIAT ouvert au public | 9 h à 12 h | 9 h à 12 h | 15 h à 20 h |
| Permanence des élus | Vendredi de 18 h à 20 h | | |

Téléphone : 03 88 64 15 54

Fax : 03 90 29 84 23

e-mail : mairie.ichtratzheim@cegetel.net

Site : www.cc-pays-erstein.fr



Liste Electorale (Rappel)

Nouveaux arrivants à Ichtratzheim, et jeunes qui auront 18 ans le 28 février 2009, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir participer aux prochaines élections ! Vous avez jusqu'au 31-12-2008.



Recensement Militaire(Rappel).

Le Service National actif, mis en suspens, a été remplacé par la journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Elle est obligatoire pour les garçons et pour les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

Pour être convoqué à cette journée, il faut obligatoirement se faire recenser à la mairie dès l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement délivrée par la mairie, valable jusqu'à 18 ans, puis le certificat de participation à la JAPD, sont les documents officiels réclamés lors des examens et concours scolaires ainsi que pour le permis de conduire.

Pièces à fournir lors du recensement :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatif de domicile (facture EDF/GDF, Téléphone etc.)

Important : vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, faites vous régulariser rapidement à la mairie.



Rapports

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau est consultable sur le site du SDEA : www.sdea.fr

Le rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : www.cc-pays-erstein.fr

Le rapport sur la qualité et le prix des déchets est consultable sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : www.cc-pays-erstein.fr

Les comptes-rendus du conseil municipal sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : www.cc-pays-erstein.fr et choisir la commune d'Ichtratzheim.

Gestion place de la mairie et du terrain de sport

Il y a des améliorations, mais les dégradations et le tapage nocturne sont encore trop nombreux. Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous pour permettre à tous et particulièrement à nos enfants et nos jeunes de profiter pleinement et en toute sécurité des seules installations de loisirs communales.



Plan canicule (rappel)

Comme l'année dernière, le niveau 1 du plan canicule, dit de vigilance saisonnière, a été réactivé le 1^{er} juin dernier. Le niveau sera maintenu jusqu'au 31 août 2008. Le Préfet pourra déclencher les niveaux supérieurs en cas d'épisode caniculaire.

Toute personne de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans reconnue invalide pourra s'inscrire sur un registre communal à sa disposition à la mairie.

Salon des services à la personne

Le salon des services à la personne aura lieu mercredi 8 octobre 2008 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h salle des Tanzmatten à Sélestat.

Des professionnels seront à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions, notamment sur la formation aux métiers de l'aide à domicile, les mesures fiscales et sociales qui en découlent mais aussi si vous êtes à la recherche de ce type de prestations.

Grippe aviaire

Le niveau de risque « modéré » est toujours maintenu et les obligations concernant les détenteurs de volaille en vigueur (la vie communale d'Ichtratzheim 2007).

Concours des maisons fleuries

Vu la demande de certains primés du concours des maisons fleuries de ne plus y participer tout en continuant le fleurissement, le conseil municipal a mené une réflexion sur son maintien. Il a décidé de ne pas le reconduire, mais de consacrer le budget prévu aux décorations de Noël.



L'armée de l'Air recrute

Chaque année, l'Armée de l'Air recrute plus de 3 000 jeunes à partir de 17 ans de niveau 3^e à Bac+5 dans plus de 50 métiers.

Bureau air information le plus proche : 3, rue de la Mésange - 67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 22 00 87

www.recrutement.air.defense.gouv.fr



Forages domestiques

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée le 30-12-2006, prévoit des dispositions applicables aux forages de puits par les particuliers.

Concernant le risque de développement des forages domestiques, la loi spécifie que « Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée ».

Il est interdit d'interconnecter les conduites provenant de ces puits avec celles du réseau intérieur d'eau potable (Code de la Santé Publique).



Immatriculation des véhicules

Dès janvier 2009, un nouveau système d'immatriculation des véhicules simplifiera les démarches administratives. Un numéro à vie est instauré. Ainsi, les voitures ne changeront plus d'immatriculation en cas de changement de département ou de vente. Il sera possible de se procurer une carte grise sur tout le territoire et non plus dans la seule préfecture du lieu de résidence.



3^e voie ferrée

Réseau Ferré de France procède actuellement aux travaux d'électrification des nouvelles voies d'évitement créées sur la ligne de Strasbourg à Bâle.

Ces voies d'évitement sont situées respectivement, côté Est entre Fegersheim et Erstein, et côté Ouest entre Erstein et Benfeld des voies existantes déjà électrifiées.

La date de mise sous tension est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier 2009.

L'alimentation électrique s'effectuera en courant alternatif monophasé 50 Hz sous la tension de 25 000 V.



Clés trouvées

Nous vous informons que des clés ont été trouvées et les tenons à disposition aux heures d'ouverture de la mairie



Transport Scolaire

A partir du 20 août 2008, vous pourrez consulter les horaires des lignes de transports sur le site internet du Conseil Général : www.cg67.fr rubrique « Les Actions / Routes et Transports ».

A l'aide d'un moteur de recherche, en saisissant le nom de notre commune, vous verrez l'ensemble des horaires et points d'arrêt des lignes qui la desservent.

REFORME DU CODE DE L'URBANISME

AU 01-10-2007



Déclaration Préalable ou Permis de construire ?

Une **autorisation administrative (Déclaration préalable ou demande de Permis de construire)**, délivrée par le Maire de la Commune, est obligatoire pour toute construction, à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, de surface supérieure à 2m² ainsi que pour tous travaux exécutés sur constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume, de créer des niveaux ou surfaces supplémentaires.

Par exception sont exclus de ce champ d'application et ne nécessitent pas d'autorisation les ouvrages et travaux suivants :

- Constructions nouvelles de hauteur inférieure à 12m et avec une SHOB inférieure ou égale à 2 m².
- Constructions légères implantées en zone de loisirs avec une SHOB inférieure ou égale à 35 m².
- Eoliennes de hauteur inférieure à 12m.
- Piscines avec bassins de surface inférieure à 10 m².
- Châssis et serres de hauteur inférieure à 1,80 m.
- Murs (hors clôtures) de hauteur inférieure à 2 m.
- Clôtures agricoles et forestières.
- Mobilier urbain.
- Caveaux et monuments funéraires dans cimetières.
- Murs de soutènement.
- Travaux d'entretien et de réparations ordinaires sur constructions existantes n'ayant strictement pour effet aucune modification d'aspect extérieur (remplacement limité d'éléments de couverture ; remise en peinture de menuiseries ; remise en peinture, teinte identique à l'existant, des façades.....).
- Ouvrages d'infrastructure.
- Canalisations, lignes et câbles souterrains.
- Constructions provisoires de durée inférieure ou égale à 3 mois (ou plus pour cas particuliers).
- Constructions nouvelles couvertes par secret défense, sécurité.
- Ouvrages de stockage souterrain soumis par contre aux codes minier et de l'environnement.
- Dispositifs de publicité, enseignes soumis par contre au code de l'environnement.
- Les travaux ordonnés par voie de justice.

Remarques importantes :

- Pour tous ces travaux, ne nécessitant pas d'autorisation, les dispositions du P.L.U., notamment celles relatives à la réalisation d'aires de stationnement, s'appliquent et sont à respecter.
- Tous les ouvrages et travaux non cités ci avant entrent dans le champ d'application de l'autorisation administrative soit par une déclaration préalable pour ceux de faible importance, soit par une demande de permis de construire pour les autres.
- **L'obtention de l'autorisation doit précéder les travaux et leur réalisation doit être rigoureusement conforme à ce qui a été autorisé par l'administration, le demandeur engageant sa responsabilité, en particulier sur sa situation de propriétaire ou de locataire et sur le respect de la SHON demandée.**
- La **surface hors œuvre brute (SHOB)** est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau de toutes les constructions présentes sur une même propriété, **la surface hors œuvre nette (SHON)** s'obtenant en déduisant de la SHOB un certain nombre d'éléments de surface tels que combles et sous-sol non aménageables.

1) Déclaration préalable

Les principaux ouvrages et travaux nécessitant une autorisation avec Déclaration préalable sont les suivants :

- Travaux de ravalement (réfection de toiture ; remplacement des menuiseries, fenêtres, portes, volets, portails et fermetures ; remise en peinture des façades avec ou sans réfection des enduits,...) avec modification de l'aspect extérieur).
- Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant.
- Constructions nouvelles ou travaux avec une SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m².
- Constructions légères implantées en zone de loisirs avec une SHOB supérieure à 35 m².
- Constructions nouvelles de hauteur supérieure à 12 m et avec une SHOB inférieure ou égale à 2 m².
- Ouvrages de lignes avec une tension inférieure à 63 000 volts.
- Murs de hauteur supérieure ou égale à 2 m.
- Piscines couvertes de hauteur inférieure ou égale à 1,80 m et avec bassins de surface inférieure ou égale à 100 m².
- Châssis et serres de surface inférieure à 2 000 m² et de hauteur comprise entre 1,80 et 4 m.
- Tout changement de destination (passage d'une des 9 catégories : habitation, hébergement hôtelier, bureau, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole, entrepôt, installation de service public), même sans travaux, d'une construction existante (locaux principal et accessoires).
- Travaux ayant pour effet de transformer plus de 10 m² de SHOB en SHON.
- Coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés.
- **Toutes les clôtures** (selon délibération du C.M. du 20/06/07).

2) Permis de construire

Entrent dans ce cadre tous les ouvrages et travaux non cités ci-dessus.

Les principaux ouvrages et travaux **nécessitant une autorisation avec Permis de construire** sont les suivants :

- **Travaux ayant pour effet la création d'une SHOB supérieure à 20 m².**
 - Travaux de modification des structures ou des façades d'une construction existante (locaux principal et accessoires) avec changement de destination.
 - Modification du volume d'une construction existante et agrandissement des ouvertures en façade.
- (liste non exhaustive)*

2) Permis de démolir

Une demande de Permis de démolir est obligatoire en zone UA (selon le P.L.U et la délibération du C.M. du 20/06/07) et s'il y a demande de Permis de construire, le dossier peut intégrer la demande de démolition.

4) A noter :

Sont également obligatoires pour le demandeur :

- La déclaration d'ouverture de chantier au démarrage des travaux.
- **La déclaration d'achèvement et de conformité des travaux à leur fin**

* Un Permis de construire peut être accordé à « titre précaire » dans de rares cas exceptionnels avec obligation de respecter le délai fixé de retour à la situation d'origine.

* Le Permis de construire ou la décision de non opposition à une Déclaration préalable est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de **2 ans**, pouvant être prolongé d'une année, à compter de sa notification.

NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions parmi d'autres...

Depuis la dernière édition du bulletin municipal, les principales décisions prises en conseil.....

LE 20 JUIN 2007

- **Développement Urbain de la Zone AU à l'entrée nord-ouest du village**
 - o Bilan de la concertation
 - o Arrêt du projet et mise à disposition du public
 - o Création de la ZAC
- **Urbanisme**
 - o Institution du permis de démolir
 - o Soumission à déclaration pour l'édification de clôture

LE 28 AOUT 2007

- **Personnel Communal**
 - o Instauration du ratio promus-promouvables
- **Contrat de maintenance du réseau d'éclairage public**
 - o Attribution du marché
- **Location du logement F2 du presbytère**

LE 10 OCTOBRE 2007

- **Etablissement Public Foncier local**
 - o Création et adhésion
 - o Adoption des statuts
- **Forêt communale**
 - o Renouvellement de la certification PEFC
 - o Travaux supplémentaires

LE 11 DECEMBRE 2007

- Indemnité de conseil pour le trésorier principal d'Erstein
- Acquisition d'un chemin d'exploitation
- E.P.F.L. : Désignation des représentants
- Eclairage Public au faubourg
- Actualisation des baux ruraux
- Groupama – Extension de garanties Villassur III
- Ecole Ste-Anne – Demande de subvention pour classe de découverte

LE 3 JANVIER 2008

- Approbation du Contrat de Développement et d'Aménagement du Territoire du Pays d'Erstein
- ZAC « Niederfeld » Concession d'Aménagement
 - o Constitution de la commission communale

LE 29 FEVRIER 2008

- Compte Administratif 2007
- Compte de gestion 2007
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007
- Budget Primitif 2008
- Cotisation à la Caisse Accident Agricole
- Subventions aux associations de la commune
- Proposition de nettoyage partiel de l'orgue
- Demande d'autorisation de passage d'un commerce
- Location du logement F3 au presbytère
- ZAC – Choix de l'aménageur
- Forêt communale
 - o Programme des travaux d'exploitation 2008
 - o Etat de prévision des coupes
- Autorisation d'ester en justice dans l'instance engagée par Monsieur Robert Torres devant le Tribunal Administratif de Strasbourg

LE 14 MARS 2008

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
- Désignation des membres des commissions et délégués

LE 8 AVRIL 2008

- Délégation de signature pour les documents d'état civil et légalisation de signature
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Délégation au SIVU
- Indemnité de conseil au receveur percepteur
- Vote des 4 taxes directes locales

LE 9 JUIN 2008

- Indemnité de fonction des élus locaux
- Personnel communal
 - o création d'un emploi saisonnier
 - o réaménagement du temps de travail de l'adjoint administratif
 - o paiement des heures supplémentaires à l'adjoint administratif
- Extension du cimetière
 - o Agrandissement du cimetière communal
 - o Achat du Foncier
 - o Choix du maître d'œuvre
 - o DDASS – demande de nomination d'un hydrogéologue agréé

- Cimetière Communal Instauration de Concessions

L'AMENAGEUR RETENU POUR LA Z.A.C

Le 29 février 2008, le conseil municipal a retenu l'aménageur pour mener à terme l'urbanisation de l'unique zone AU prévue à cet effet au P.L.U. Trois conditions incontournables ont motivées la commission qui a audité trois candidats parmi les nombreux qui avaient demandé le dossier. Chacun avait des idées intéressantes. Les échanges étaient fructueux et le choix s'est porté en définitive sur celui qui avait la solidité financière et l'expérience requise :

La SAREST – 34, rue du Wacken à Strasbourg.

Elle s'est engagée :

- à acquérir le foncier en une seule fois en début d'opération et au même prix à tous les propriétaires,
- à réaliser des parkings en souterrain pour les opérations groupés (HOF) ou intermédiaires. Une étude de sol et de la proximité de la nappe phréatique devra confirmer cette exigence,
- à échelonner l'opération sur 10 ans pour permettre au village « d'absorber » les nouveaux arrivants.

A ce jour, un collaborateur de la SAREST travaille sur l'acquisition du foncier.

Parallèlement les prestataires intellectuels ont été sélectionnés par l'aménageur.

Sont retenus :

- Urbaniste : QUARTIERS
- Maître d'œuvre : BEREST
- Paysagiste : COMPLEMENTERRE
- Géomètre : FABER-SCHALLER- ROTH

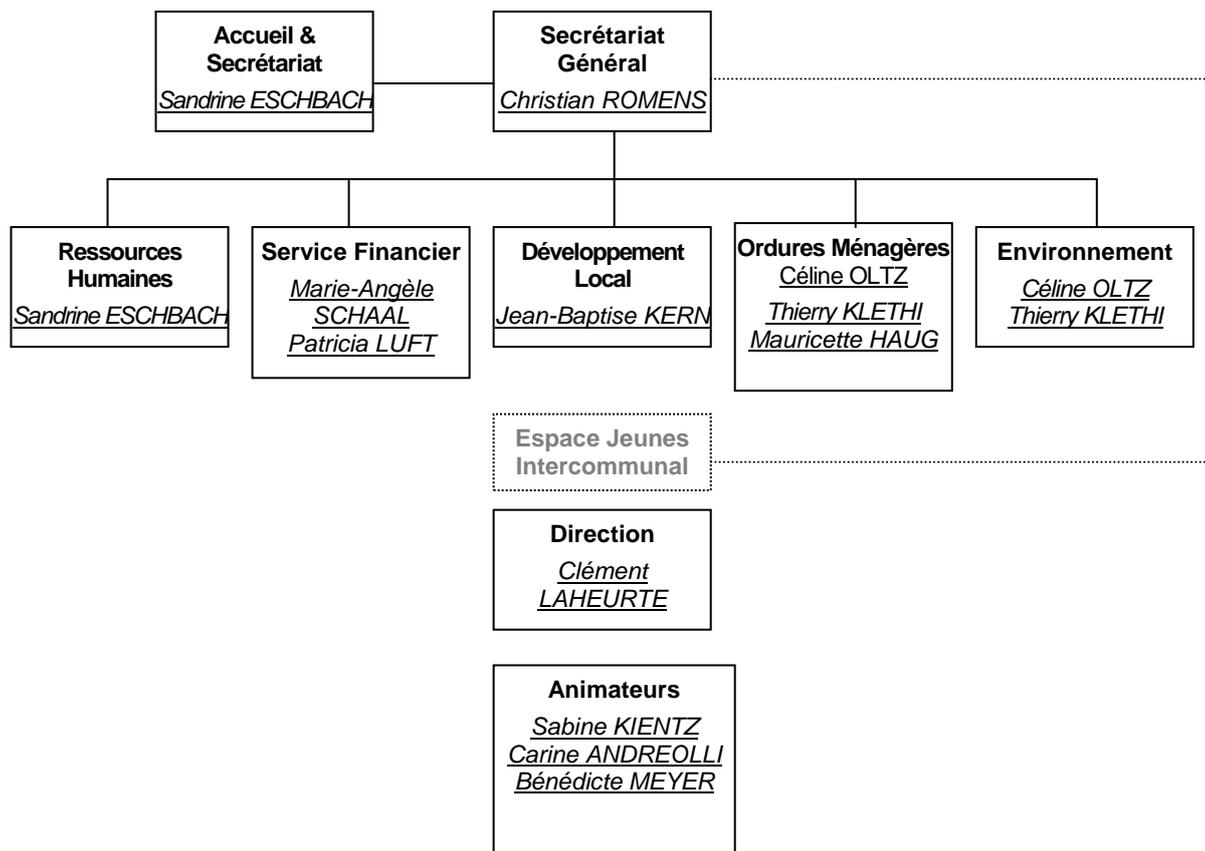
La prochaine étape sera le dossier de réalisation de la Z.A.C et celui de la D.U.P que montera la SAREST.

L'avancement concret de l'opération dépendra, bien entendu de l'acquisition du foncier.

NOUVELLES INTERCOMMUNALES

La communauté de Communes du Pays d'Erstein est de plus en plus votre interlocuteur dans le quotidien (www.cc-pays-erstein.fr)

Vous trouverez ci-après l'organigramme qui tient compte des changements au niveau des services administratifs et de l'espace jeunes inter-communal.



Standard Tél : 03 88 64 66 58
 Fax : 03 88 98 04 39

| | |
|--------------------|----------------------|
| Sandrine ESCHBACH | Tél : Standard |
| Christian ROMENS | Tél : 03 88 64 80 72 |
| Thierry KLETHI | Tél : 03 88 64 80 76 |
| Mauricette HAUG | Tél : 03 88 64 80 83 |
| Céline OLTZ | Tél : 03 88 64 80 74 |
| Marie-Ange SCHAAL | Tél : 03 88 64 80 75 |
| Jean-Baptiste KERN | Tél : 03 88 64 80 78 |
| Patricia LUFT | Tél : 03 88 64 80 77 |

En cas de besoin, vous pourrez vous adresser au personnel de la communauté de communes en fonction de la compétence de chacun.

Déchèterie – horaires d'ouverture



ETE



HIVER

| | | |
|----------|--------------------------|-------------------------|
| Lundi | 13 h à 18 h | 13 h à 17 h |
| Mardi | 13 h à 18 h | 13 h à 17 h |
| Mercredi | Fermée | Fermée |
| Jeudi | 13 h à 18 h | 13 h à 17 h |
| Vendredi | 13 h à 18 h | 13 h à 17 h |
| Samedi | 9 h à 12 h - 14 h à 17 h | 9 h à 12h – 14 h à 17 h |
| Dimanche | 9 h à 12 h | 9 h à 12 h |

Office de Tourisme

Le programme d'été avec ses animations et manifestations est disponible gratuitement à l'Office de Tourisme Intercommunal à Erstein Tél. 03 88 98 14 33. Les soirées folkloriques se dérouleront cette année le 23 juillet 2008 à Schaeffersheim et le 20 août à Ichtratzheim.

Espace jeunes Intercommunal

De nombreuses animations sont prévues au Pays d'Erstein par l'espace jeunes intercommunal pour occuper nos enfants et nos adolescents pendant leurs congés (ex. initiation Hip Hop etc....)

Renseignements et inscriptions au 03 90 29 95 12.

Espace d'accueil seniors (ESPAS)



Intervenant sur l'Arrondissement de Sélestat-Erstein, l'ESPAS relève du service Politiques Séniors du Conseil Général du Bas-Rhin.

Centre d'accueil et de ressources, il a pour vocation de permettre aux séniors, à leur famille et aux professionnels, d'accéder aux informations concernant les aides du Conseil Général, les procédures administratives et de répondre aux préoccupations de la vie quotidienne.

Cette installation s'inscrit dans la démarche de mise en commun de toutes les actions qui sont d'ores et déjà menées par différents acteurs œuvrant au bien-être des séniors.

L'ESPAS, guichet d'information unique et gratuit, est installé depuis janvier 2007 à Sélestat. Sa responsable, M^{me} Roos, est joignable au 03 88 58 85 80.

Afin de vous permettre une facilité d'accès à ce service, la Communauté de Communes du Pays d'Erstein a souhaité que l'ESPAS organise une permanence délocalisée à Erstein.

Ces permanences auront lieu :
les mercredis matins des semaines paires,
de 10h à 12h,
à la Communauté de Communes, 2 rue du Couvent à Erstein.

Vous pourrez également prendre contact par téléphone aux mêmes heures au 03.88.64.66.58.

3 projets pour 1 seul but : la promotion touristique de l'Alsace Centrale

L'Alsace Centrale est un territoire riche et diversifié encore trop peu connu des touristes qui viennent en Alsace.

Afin de mieux promouvoir ce territoire, l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC) en partenariat avec les communautés de communes et les offices de tourisme a piloté trois projets qui ont vu le jour en 2007 :

- l'Espace Tourisme Alsace Centrale - situé sur l'aire de services du Haut-Koenigsbourg, à Orschwiller - est conçu sous forme de modules scénographiques. Il présente, via des visuels, des films vidéo, des objets, la diversité des paysages et la richesse de l'offre touristique de l'Alsace Centrale. Des bornes interactives permettent aux visiteurs de passage de consulter le portail touristique du site internet du pays www.pays-alsace-centrale.fr. La maîtrise d'ouvrage de l'Espace Tourisme a été assurée par la communauté de communes de Sélestat. Son inauguration a eu lieu le 12 novembre.
- le portail tourisme du site internet permet d'obtenir des renseignements sur le patrimoine, les loisirs, les manifestations, l'hébergement, la restauration dans les différents secteurs constituant l'Alsace Centrale à savoir les Vallées (Val de Villé et Val d'Argent), le Piémont et le Grand Ried
- une carte touristique trilingue met en valeur les territoires de l'Alsace Centrale. Elle est diffusée depuis juin via les Offices de Tourisme, certains hôtels-restaurants, des gîteurs et autres lieux fréquentés par les touristes.

Ces trois projets vont dans le même sens : permettre au Pays de l'Alsace Centrale de gagner en lisibilité auprès des touristes. Ils complètent une collection d'une vingtaine de dépliants sur le patrimoine local.

Contact : ADAC, 03 88 92 12 10



De quoi s'agit-il ? Cette opération qui est programmée sur une période de 5 ans, vise à permettre la création de vergers hautes tiges et de préserver les vergers anciens en favorisant la replantation.

Pour l'année 2008, la plantation de 200 arbres fruitiers hautes tiges ou éventuellement tiges est prévue sur le territoire des 10 Communes de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein. Les périodes de plantation retenues pour 2008 : de janvier à fin mars et d'octobre à décembre 2008.

Cette opération est menée en partenariat avec les Associations d'Arboriculteurs du Pays d'Erstein.

Qui peut en bénéficier ?

- tout particulier souhaitant créer un verger ou assurer un renouvellement dans un verger ancien ;
- les associations arboricoles pour les plantations dans un verger école ;
- les Communes souhaitant effectuer une plantation d'une parcelle leur appartenant, dans le cadre d'une mise en valeur paysagère ;

uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

Combien ça coûte ?

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein, promoteur de l'opération « 1000 arbres pour le Pays d'Erstein » a voulu réduire au maximum la contribution financière des particuliers; il ne restera à votre charge qu'un quart du prix d'un arbre et du piquet.

La Région Alsace partenaire de l'opération, participe au financement à hauteur de 50 %.

La Communauté de Communes prend en charge les 25 % restants.

Comment faire une demande ?

- Vous vous adressez au référent de l'association arboricole, indiquée ci-dessous.
- Il vous conseillera sur le choix de l'espèce et la variété fruitière.
- Vous rédigez votre demande que le référent de l'association arboricole transmettra au Comité de Pilotage.
- Après règlement auprès de l'Association, un bon de retrait vous sera remis.
- Avec ce bon, vous vous rendez chez le pépiniériste MENDELE-MEYER à Erstein, qui a été retenu pour 2008 pour participer à cette opération.

Les référents arboricoles :

· ERSTEIN

M. GOERGER Alfred
3 rue de l'Île du Moulin à Erstein
Tél : 06 03 51 04 89

· HINDISHEIM/LIMERSHEIM

M. BINNERT Etienne
5, rue du Fossé à Limersheim
Tél : 03 88 68 56 43

· ICHTRATZHEIM/HIPSHEIM/NORDHOUSE

M. FISCHER Robert
9, impasse des Pommiers à Nordhouse
Tél : 03 88 98 96 73

· OSTHOUSE

M. SCHAAL Gilbert
11, rue des Vergers à Osthouse
Tél : 03 88 98 10 19

· SCHAEFFERSHEIM / BOLSENHEIM/UTTENHEIM

M. BOCK Jean-Michel
1, rue de l'Etang à Schaeffersheim
Tél : 03 88 98 13 62



CONCERT EDUCATIF PAR L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG

Cette année scolaire 2007-2008 a été riche en projets divers dans la classe de CE1/CE2 de l'école d'Ichtratzheim, et c'est l'un d'eux, le projet « Concert *Bugs* par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg », que je vais vous décrire dans cet article.

Chaque année, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg propose deux ou trois concerts aux écoles. Les professeurs peuvent choisir auquel ils voudraient que leur classe assiste, en fonction de l'âge des enfants et des sujets proposés. C'est ainsi que j'ai choisi d'inscrire ma classe à l'un de ces concerts éducatifs proposés, intitulé « Bugs » (« insectes » en anglais).

Bien sûr, il ne s'agissait pas d'assister à ce concert de façon ponctuelle et sans préparation ; il était nécessaire de monter un projet complet autour de cet événement, pour que les enfants en profitent pleinement.

La première étape de préparation a consisté en l'étude des instruments de musique d'un orchestre philharmonique.

Les enfants ont eu pour consigne de procéder à des recherches pour répondre aux questions suivantes : « Qu'est-ce qu'un orchestre philharmonique ? Quels sont les instruments qui le composent ? ». Une partie des enfants a décidé et préféré faire les recherches dans des livres, mais cela donna de maigres résultats en raison de la précision du sujet. L'autre partie des enfants s'était tout de suite orientée vers Internet et c'est cet outil que nous avons décidé d'utiliser finalement. Il est vrai que nous avons été tout récemment équipés de trois postes neufs munis d'Internet dans notre classe et les enfants sont toujours en demande de les utiliser. Nous avons rapidement trouvé des schémas et des photos expliquant la composition d'un orchestre philharmonique, avec la disposition des différentes familles d'instruments par rapport au chef d'orchestre : les 1ers et 2èmes violons à sa gauche, les violoncelles et les contrebasses à sa droite, et les altos, les bois, les cuivres et les percussions face à lui.

Ensuite, nous avons cherché quelles sont les grandes familles d'instruments : il y a les cordes, les vents et les percussions, avec des sous-familles dans chacune de ces grandes familles.

Après cela, munis d'une liste précise de tous les instruments composant chaque sous-famille, nous avons utilisé Internet via Google pour produire une photo en couleur de chaque instrument. Il y en avait plus de cinquante à chercher ! Les enfants ont travaillé en autonomie par équipes de deux ou trois et ont ainsi appris à utiliser le moteur de recherche Google. Il s'agissait de taper le nom de l'instrument, de sélectionner une des meilleures photos de la

première page proposée, de l'agrandir, de la mettre en page, puis de l'imprimer en sélectionnant la bonne imprimante.

Une fois ce travail terminé, nous avons fait une mise en commun de toutes les photos, puis nous avons fait des jeux de reconnaissance pour que les enfants mémorisent le nom de ces instruments et leur famille.

Bien sûr, les enfants ont rapidement demandé à quoi ressemble le son produit par tous ces instruments, dont certains, plutôt curieux il est vrai, attisaient plus particulièrement leur curiosité (enclume, hochets, fouet, bouteillophone, glockenspiel, harpe, cor de chasse...). Je leur ai alors fait écouter un CD qui présente le son de tous ces instruments et nous avons fait, là aussi, plusieurs jeux de reconnaissance auditive pour que les enfants sachent associer le nom, l'image et le son produit par les principaux instruments de l'orchestre, en tout cas de ceux qu'ils verraient au concert.

La deuxième grande étape de la préparation consistait à préparer les enfants à écouter un orchestre et à se concentrer une heure entière.

J'ai commencé par leur expliquer comment on se comporte en tant que spectateur : on n'applaudit pas à la fin de chaque morceau mais tout à la fin du concert, on ne manifeste pas sa joie ni son mécontentement par des cris ou des sifflets, on ne parle pas, on ne fait aucun bruit. Pour cela, nous avons fait plusieurs exercices et jeux en classe : exercices sur le rythme, la vitesse et le volume d'un morceau de musique et des exercices de concentration sur les sons, la musique et le silence (les moments de silence sont aussi importants que les moments de « bruit »).

Dans une troisième étape, j'ai fait écouter et découvrir aux enfants les morceaux qu'ils allaient entendre lors du concert. En effet, il est important que les enfants, au moment du concert, aient l'impression d'entendre quelque chose de familier, mais tout en gardant la dimension de découverte pour le « grand jour ».

Il s'agissait de dix morceaux sur le sujet des insectes, de compositeurs très variés comme Rossini, Korsakov, Strauss, Sherman... et d'époques variées également. Les enfants étaient invités à exprimer ce qu'ils pensaient et ressentaient à l'écoute de chaque morceau, soit par des mots (triste, gai, entraînant, calme, effrayant, lent, rapide, saccadé...), soit en racontant la petite histoire qu'ils voyaient dans leur tête, soit par des gestes ou des mouvements plus ou moins mimés ou dansés. Ces moments-là ont été très riches en émotions pour toute la classe, mais aussi en rires ! Nous avons aussi chanté, transformé, mis en rythme quelques phrases extraites de ces morceaux étudiés. A la fin de cette étape, les enfants étaient capables de nommer chaque morceau à son écoute.

A ce moment là, nous avons commencé la préparation depuis un bon mois déjà et les enfants devenaient de plus en plus impatients d'assister à ce fameux concert !

Le 24 janvier 2008 fut ce jour tant attendu. Nous sommes donc partis en car en direction du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg. Une fois sur place, c'était le défilé impressionnant des classes : des centaines d'élèves assistaient à ce concert. Une fois installés dans la salle Erasme, nous avons pu voir les musiciens arriver, se saluer, se mettre progressivement en place et accorder leurs instruments. Quelle cacophonie ! Puis, un présentateur-animateur déguisé en une sorte d'explorateur chasseur d'insectes fit son entrée pour présenter le spectacle, suivi du chef d'orchestre. Les morceaux du programme se sont ensuite succédé, entrecoupés par des interventions de notre talentueux et très drôle animateur. Des enfants ont même été invités à monter sur scène pour participer activement au spectacle, à la grande joie de tous !

Les enfants de ma classe se sont beaucoup amusés et ils ont eu beaucoup de plaisir à reconnaître, aux premières mesures, les morceaux que nous avons préparés. Certains même disaient le nom du morceau haut et fort, tant ils étaient excités. J'ai pu constater à quel point leur plaisir a été décuplé parce qu'ils se sentaient en terrain connu. Certains pointaient les instruments en citant leur nom, d'autres cherchaient du regard l'instrument dont ils venaient de reconnaître le son, et d'autres encore se mettaient à chanter les paroles que nous avons chantées pour habiller des phrases musicales (on pouvait les entendre chanter « the ugly bug ball », c'est à dire « le bal des vilaines bestioles »). Bref, les enfants étaient ravis et émerveillés. Pour la maîtresse, le spectacle était autant dans les spectateurs que sur scène ! Le spectacle de ces enfants enthousiastes fut en tout cas une belle récompense pour cette dernière.

J'ajouterai que tous les enfants ont su être attentifs à la musique et ils ont aussi su écouter le silence. Ce qui a été le plus difficile pour tous les enfants présents, c'était de ne pas applaudir à la fin de chaque morceau, ce que le chef d'orchestre a fini par accepter (il n'avait pas le choix !).

Le lendemain du concert, les enfants ont pu raconter en classe ce qui leur avait plu, déplu (surtout le comportement de certains autres spectateurs) et ce qu'ils ont regretté (ne pas avoir eu plus de temps, ne pas avoir pu voir de plus près et toucher les instruments). Ensuite, ils ont voulu réécouter leurs morceaux préférés, ce que nous avons fait tout de suite. Je leur ai ensuite proposé de faire de la danse sur trois des morceaux, mais cela est encore une autre histoire...

Ce projet de musique s'est finalement révélé bien plus complet que prévu initialement. En effet, il nous a permis de travailler non seulement en musique et en chant, mais aussi en expression orale et écrite, en vocabulaire, en expression corporelle, en informatique... mais il a été aussi et surtout d'une grande richesse émotionnelle. On peut même dire qu'il fut une vraie aventure humaine pour les enfants, puisqu'il a été l'occasion pour eux de se découvrir eux-mêmes et de découvrir les autres sous un autre aspect que l'aspect purement scolaire.

L'école a beaucoup de missions. La découverte et l'épanouissement de la personnalité sont des aspects qu'il est important de ne pas négliger.

Laurence ERB
Professeur de l'école d'Ichtratzheim



CLIN D'ŒIL A NOS ASSOCIATIONS

LES DONNEURS DE SANG



Plus de 8000 dons de sang sont nécessaires chaque jour en France.

Seuls 4 % des Français de 18 à 65 ans – en âge de donner leur sang – effectuent chaque année ce geste indispensable.

Bien que 50 % des Français affirment avoir déjà donné leur sang, cela ne constitue pas un automatisme pour beaucoup d'entre eux.

Le don du sang est un acte vital et nécessaire. Cet engagement est indispensable pour sauver des vies.

L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ichtratzheim s'investit chaque année dans l'organisation des collectes dans une ambiance conviviale. Elle remercie les donateurs fidèles et encourage les donateurs potentiels à suivre cet élan de solidarité.

La prochaine collecte aura lieu le 19 septembre 2008 à Hipsheim.

Devenir donneur de sang est un choix, être receveur ne le sera jamais.

Osez la générosité, mobilisez-vous, offrez votre sang.

Le Comité



LA CHORALE STE-CECILE ET LA PAROISSE



La paroisse et la chorale organiseront cette année leur traditionnel Pot au Feu, le dimanche 21 septembre 2008 à partir de 11h30 dans la ferme de Marinette et François-Xavier SPRAUEL - 18, rue du Château à Ichtratzheim.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour relever ce challenge. D'avance un grand merci à tous les bénévoles.

En ce qui concerne la paroisse, nous nous permettrons de faire appel à votre générosité pour le chauffage de l'église. Un courrier sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres. Là aussi d'avance un grand merci.

SPRAUEL François Xavier
Président de la Chorale Ste Cécile et Président du Conseil de Fabrique.

**ASSOCIATION AGREEE D'ICHTRATZHEIM POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE**



Avant toute chose, je veux saluer tous les bénévoles qui font vivre notre association. 2008 étant une année électorale, le bureau de notre association sera renouvelé. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La nouveauté de l'année était la matinée découverte de la pêche pour les enfants de l'école primaire du village. L'expérience est à renouveler.

Les pêches reprendront le 7 septembre 2008 par la traditionnelle pêche inter-équipes.

Nous vous attendons nombreux !

**KERN Pascal
Président de l'AAPPMA**





ASSOCIATION « BIEN ETRE »



Nous n'avons pas eu la flamme olympique, mais nous avons une petite flamme dans le cœur pour nous retrouver chaque mercredi à 20h30 pour modestement faire du sport de « Bien Etre ». Reprise de nos « rencontres » le mercredi 08 septembre 2008 dans la salle de la Mairie.

**La Présidente
Francine VALANCE**

AMICALE ET SECTION DES SAPEURS POMPIERS D'ICHTRATZHEIM



Avant toute chose, je voudrais remercier tous les habitants d'Ichtratzheim pour leur soutien et leur générosité, que se soit lors de la vente des insignes, des calendriers, du Téléthon ou lors de la soirée « Tartes – Flambées » qui cette année fut un réel succès.

Pour l'année prochaine, la soirée « Tarte Flambées » sera associée avec les festivités du 50^e anniversaire de notre section locale.

Je tiens aussi à remercier la municipalité à travers M^{me} le Maire, pour leur soutien et aussi pour la subvention qu'elle nous alloue. Cette subvention nous permet de payer les différentes quotes-parts pour les organismes comme la Fédération Nationale ou l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, ainsi que l'assurance en service non commandé.

Au niveau interventions, depuis le 1^{er} janvier 2008 notre section compte plus de 11 sorties et principalement pour assistance à personne et accident de la circulation.

Depuis mi juillet de cette année, 2 sapeurs de notre section ont terminé leur « Formation Initiale d'Aptitude » et devraient devenir opérationnels prochainement.

Notre section est toujours à la recherche de volontaires pour renforcer notre effectif.

Je tiens aussi à remercier le Caporal Chef Sittler Etienne, les Sapeurs 1^{re} Classe Gilgenmann René et Heitmann Rémy qui ont demandé de mettre fin à leur engagement de sapeur-pompier. Pendant des années, ils avaient participé au bon déroulement opérationnel de notre section. Je les remercie pour leur dévouement et leur disponibilité pendant toutes ces années.

De nouvelles lois nous imposent dorénavant d'être formé et recyclé chaque année pour rester opérationnel. Ces mesures nous demandent de plus en plus de disponibilités qui ne sont pas toujours compatibles avec notre quotidien (travail et vie de famille). De plus en plus, des sapeurs pompiers de notre section renforcent l'effectif du Centre de Secours Principal d'Erstein (UT 44) afin de pouvoir mettre en pratique leur formation et leur volonté d'intervenir.

**Lieutenant Jean-Marie HAMM
Chef de Section et Président de l'Amicale**

ETAT CIVIL 2007- 2008

❖ MARIAGES

Francis **KERN** le 12 juillet 2008.
et Karen **KLEITZ**.



Philippe **NUSS** le 8 août 2008.
et Miriam **DONABAUER**.

❖ DECES

DICK Chantal le 13 mars 2008.

KERN Valentine le 30 juin 2008.

❖ NAISSANCES



HEDJERASSI Lucas né le 9 septembre 2007.

KERN--KLEITZ Léona née le 2 décembre 2007.

❖ LES GRANDS ANNIVERSAIRES

LUTZ Paul 85 ans (né le 19 mars 1923).



Nous partageons de tout cœur les joies et les peines de nos concitoyens.



Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du Château - 67640 ICHTRATZHEIM – Tél. 03 88 64 15 54

email : mairie.ichtratzheim@cegetel.net

